

Programme de politique énergétique et climatique
Plan d'action 2024-2027

Version du: **13.07.2023**

Programme présenté à la commission énergie en séance du: 07.03.2023

Programme validé par le Conseil communal en séance du: 04.04.2023

Thèmes		Actions	Responsable	Calendrier				Mesures pivots et lien avec les objectifs de la Ville
				2024	2025	2026	2027	
1	Développement, planification urbaine et régionale							
1.1.1	Objectifs énergétiques et climatiques	Communiquer et publier les nouvelles versions de la politique énergétique communale y.c. du plan d'action.	Resp. communication					
1.1.2	Programme de politique énergétique	Cf. 1.1.1.						
1.1.3	Bilan, système d'indicateurs	Suivi annuel des indicateurs (yc mobilité, cf. 4.1.2) Evaluation de la trajectoire 2050): rapport périodique sur l'atteinte des objectifs, communication interne et externe.	Délégué énergie					
1.1.4	Evaluation des effets du changement climatique							
		Futur RCCZ-PAZ: prescriptions afin de réduire les îlots de chaleur et d'augmenter la perméabilité des sols* (infiltration des eaux de surface*, protection des arbres*, exigences arborisation, végétalisation des parkings souterrains, plantes adaptées au changement climatique...) [*déjà en vigueur]	Resp. urbanisme, Architecte de ville, Resp. environnement, Délégué énergie	200'000.- concerne l'entier des études relatives à la révision du RCCZ-PAZ	100'000.- concerne l'entier des études relatives à la révision du RCCZ-PAZ	100'000.- concerne des dévelop. sectoriels	100'000.- concerne des dévelop. sectoriels	Adaptation aux changements climatiques
1.1.5	Gestion des déchets et des ressources	Encourager, renforcer la politique de gestion des déchets dans ces deux axes: a. Éviter ou limiter la production de déchets (= politique cantonale). b. Allonger la durée de vie des biens de consommation et favoriser leur réutilisation.	Resp. environnement					
1.2.1	Planification énergétique territoriale	Plan directeur des énergies : établir une synthèse, corrélée avec le programme de politique énergétique 2024-2027 et la planification énergétique territoriale de la ville (cf. carte PET).	Délégué énergie	5'000 Fr. - 15'000 Fr.	10'000 Fr. - 25'000 Fr.			
		Stratégie de mise en œuvre des CAD (en cours, avec OIKEN).	Copil CAD					
		Futur RCCZ-PAZ: finalisation de l'intégration des recommandations du Plan Directeur Énergétique Territorial (PDET).	Délégué énergie	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	Vers la neutralité carbone : 40% de renouvelable d'ici à 2035 à l'échelle du territoire

1.2.2	Planification de la mobilité et de la circulation	Mise à jour régulière des planifications mobilité (AggloVScentral, Plan directeur d'aménagement et d'urbanisation du centre-ville, Plan directeur des déplacements, etc.). Harmonisation Sion-Sierre en cours (meilleure interconnexion).	Resp. mobilité, Ing. de ville, Resp. urbanisme, Architecte de ville					
		Planification de la mobilité douce quotidienne (AggloVScentral).	Resp. mobilité, Ing. de ville					
1.3.1	Règles de construction pour les propriétaires fonciers	Futur RCCZ-PAZ: - Finaliser l'intégration de contraintes énergétiques et climatiques (cf. PDET, Nature & paysage, PDAU, îlots de chaleur, etc.). [en cours]	Délégué énergie, Architecte de ville, Resp. urbanisme	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	cf. 1.1.4	Etablissement d'outils réglementaires y.c. permettant le déploiement du renouvelable à l'échelle du territoire (cf. 1.2.1).
		- Obliger l'installation de panneaux solaires et/ou thermiques pour tout nouveau bâtiment. [si pas obligatoire dans future LcEn]						
		- Pour les quartiers et les grands bâtiments: rendre obligatoire l'établissement d'un concept énergétique (efficacité et approvisionnement énergétiques, besoin de froid, synergies, énergie grise - matériaux, végétalisation, mobilité, déchets...). Intégration des principes de la société à 2000 watts. [grands bâtiments: obligatoire dans future LcEn]						
1.3.2	Règles de construction pour les autorités	Écoquartiers: - Sous-Géronde (piéton, TP, vélos, mixité activités-habitat avec cahiers des charges). - Condémines (image directrice actuelle, projet futur). - Îlots Nord (côté nord de la gare): plans de quartier (exigences mobilité, affectation, aération, arborisation...). Concept énergétique à réadapter.	Resp. urbanisme, Architecte de ville, Délégué énergie					
		DDP: système incitatif avec critères énergie-climat-mobilité-nature (cf. ZI Daval: coût du DDP varie en fonction du respect de la charte).	Resp. promotion économique, Architecte de ville, délégué énergie					
		Quartiers: établir un CET (concept énergétique territorial) pour tout PQ (cf. 1.3.1).	Délégué énergie, Architecte de ville, Resp. urbanisme	10'000 Fr. - 30'000 Fr.	10'000 Fr. - 30'000 Fr.	10'000 Fr. - 30'000 Fr.	10'000 Fr. - 30'000 Fr.	
		RCCZ-PAZ: zones de stockage d'énergie à prévoir dans les zones d'intérêt général.	Délégué énergie, Architecte de ville, Resp. urbanisme					
1.4.1	Suivi des travaux de construction: conseil, vérification, contrôle	Continuer à organiser des soirées d'information et d'échanges d'expériences à l'attention des propriétaires.	Délégué énergie	2'000 Fr. - 5'000 Fr.	2'000 Fr. - 5'000 Fr.	2'000 Fr. - 5'000 Fr.	2'000 Fr. - 5'000 Fr.	
2 Bâtiments de la collectivité et installations								
2.1.1	Normes pour la construction et la gestion des bâtiments publics	Évaluer la pertinence d'adopter le Standard bâtiment de Cité de l'énergie (exemplarité, durabilité) ou équivalent (Minergie-P ou Minergie-A, avec exigence ECO).	Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville					
		Réflexion sur les matériaux et leur énergie grise - directive (généralement déjà faite sur les nouvelles constructions).	Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville					

		Privilégier les matériaux biosourcés pour les isolations de bâtiments communaux (bois, laine, papier, chanvre...).
--	--	--

Resp. bâtiments,
Délégué énergie,
Architecte de ville



2.1.2	Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion	Suivi annuel de la comptabilité énergétique Enercoach, transmission des résultats, utilisation pour programme d'assainissement.
		Intégration des données de l'éclairage public dans Enercoach.
2.1.3	Stratégie et programme d'assainissement	Établir un programme d'assainissement, avec une vision d'ensemble des bâtiments, avec potentiels d'économie et d'utilisation des énergies renouvelables.
		Se donner une vision stratégique à long terme: combien de temps faudra-t-il pour atteindre les objectifs fixés, y compris les raccordements au CADs.
		École de Borzuat « grande barre » : rénovation complète en cours (2022-2025) selon standard Minergie (gaz > prévu sondes géothermiques ; panneaux solaires pv, isolation complète), 21 mios.
2.1.4	Constructions ou rénovations exemplaires	École de Borzuat: cf. 2.1.3
		École de Granges (2023-2025): rénovation complète de l'ancienne partie (à terme valeur conforme à Minergie, chauffage gaz, panneaux solaires hybrides > pv > électricité, thermique > ECS).
		Aslec : gaz > étude PAC air-eau et installation.
		Complexe sportif Ecosia: 4 chaudières gaz > objectif : remplacer par une chaufferie commune aux pellets (solaire thermique pas pertinent) (étude en 2023).
		École des Liddes: à long terme sondes géothermiques ou autre.
2.2.1	Energies renouvelables pour la chaleur et le froid	Privilégier les énergies renouvelables lors du remplacement de chaudières à mazout ou à gaz. Sortir du mazout dès que possible.
		Raccordement des bâtiments communaux aux futurs CAD.
		Ecosia: cf. 2.1.4.
2.2.2	Energies renouvelables pour l'électricité	Poursuite du développement du photovoltaïque (et solaire hybride, si pertinent).
		Achat d'électricité solaire pour les bâtiments et installations communaux (75% hydro + 25% solaire pour +1 ct/kWh, ou 50% hydro + 50% solaire pour +2 cts/kWh, cf. OIKEN).
2.2.3	Efficacité énergétique pour la chaleur	Optimisation des consommations de chaleur (installations techniques et/ou enveloppe thermique) des plus gros consommateurs de chaleur de la Ville (écoles de Borzuat, Granges et Liddes, cf. 2.1.4).

Délégué énergie
Délégué énergie, Resp. bâtiments, Architecte de ville
Délégué énergie, Copil CAD
Resp. bâtiments
Resp. bâtiments
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville
Délégué énergie, Exploitants bâtiments/infrastr.

Etudes : 15'000 Fr. - 50'000 Fr. hors réalisations	Etudes : 15'000 Fr. - 50'000 Fr. hors réalisations	idem	idem
6'500'000.-	6'000'000.-	2'140'000.-	
500'000.-	500'000.-	450'000.-	
70'000 Fr. - 150'000 Fr.			
Enquêtes : 20'000 Fr. - 60'000 Fr.	Réalisation : 500'000 Fr.	Réalisation : 500'000 Fr.	
	> 200'000 Fr.	> 200'000 Fr.	> 200'000 Fr.
> 100'000 Fr.	> 100'000 Fr.	> 100'000 Fr.	> 100'000 Fr.

Objectifs de réduction des consommations de chaleur des bâtiments au delà de 25% d'ici à 2035 p.r. à 2015 ; + vers la neutralité carbone
Patrimoine communal et ens. du territoire : élec. solaire ≥ 35 GWh d'ici à 2035

2.2.4	Effacité énergétique pour l'électricité	Optimisation des consommations d'électricité (installations techniques et/ou enveloppe thermique) des trois plus gros consommateurs d'électricité de la Ville (infrastructures et bâtiments).
2.2.5	Emissions de CO2 et de GES	Privilégier le renouvelable (cf. 2.2.1). Poursuite du développement du photovoltaïque (cf. 2.2.2). Optimisation des consommations de chaleur (cf. 2.2.3).

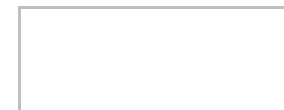
Délégué énergie, Exploitants bâtiments/infrastr.
Resp. bâtiments, Délégué énergie, Architecte de ville

cf. 2.2.2	cf. 2.2.2	cf. 2.2.2	cf. 2.2.2

4.3.1	Réseau piétonnier et espace public	Rendre aux piétons la place de l'Hôtel de Ville, la place de la gare, la place Beaulieu.	Resp. mobilité, Ing. de ville					
-------	------------------------------------	--	-------------------------------	--	--	--	--	--

6.2.2	Collaboration avec les écoles et les institutions de formation	Pérennisation et renforcement des actions menées.
-------	--	---

Délégué énergie,
Direction des écoles,
Délégué jeunesse



6.2.3	Collaboration avec l'industrie, les entreprises et les prestataires de services	Promouvoir le programme PEIK: audit énergétique professionnel pour les PME (chauffage, électricité, carburant).
		Obligation d'extinction des enseignes lumineuses et vitrines (selon horaires éclairage public).
		Promouvoir le programme Gestion de la mobilité en entreprises.
6.2.4	Collaboration avec les investisseurs professionnels et les propriétaires	Collaboration avec les gérances immobilières: développer un programme incitant aux économies d'énergie et au passage aux énergies renouvelables (optimisation / remplacement des installations de chauffage, rénovation énergétique via CECB + et subventions).
		Organiser des soirées d'information et d'échanges d'expériences à l'attention des propriétaires (optimisation / remplacement des installations de chauffage, rénovation énergétique via CECB + et subventions).
		Lancer un projet "Sierre Rénove".
6.2.5	Communication grand public	Organiser des actions spécifiques à l'attention des locataires et des consommateurs.
6.2.6	Participation et multiplicateurs	
6.3.1	Projet phare	

Resp. promotion économique, délégué énergie
Délégué énergie, Architecte de ville
Resp. mobilité, Délégué énergie
Délégué énergie, Architecte de ville
Délégué énergie

1'000 Fr. - 5'000 Fr.	1'000 Fr. - 5'000 Fr.	1'000 Fr. - 5'000 Fr.	1'000 Fr. - 5'000 Fr.

Objectifs de réduction des consommations de chaleur des bâtiments au delà de 25% d'ici à 2035 p.r. à 2015 ; vers la neutralité carbone